



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Montagne

Question écrite n° 5194

### Texte de la question

M Augustin Bonrepaux demande à M le ministre de l'agriculture et de la forêt de bien vouloir lui préciser les conditions d'utilisation de crédits nouveaux inscrits dans le budget 1989 au titre de l'extension du bénéfice des ISM à de nouvelles zones. Il souhaiterait notamment connaître s'il s'agit de créer de nouvelles zones ou d'étendre les zones actuelles. Quelles que soient les hypothèses, il souhaiterait connaître le processus de détermination de ces nouvelles zones et les formalités à accomplir par les agriculteurs souhaitant bénéficier de ces nouvelles dispositions.

### Texte de la réponse

Reponse. - C'est à l'initiative des instances locales administratives et professionnelles que le Gouvernement français est amené à proposer une modification du tracé des zones défavorisées. Les critères utilisés sont conformes aux dispositions de la directive communautaire n° 75-268 CEE : les modifications de tracé sont effectuées soit au vu des caractéristiques physiques d'altitude et de pente pour la zone de montagne, soit pour la zone défavorisée hors montagne, au vu des caractéristiques économiques et démographiques : faible productivité du sol, régression de la population dépendant de l'activité agricole. Le Gouvernement français a transmis aux instances communautaires au cours du mois de septembre 1988 un dossier de modification des limites des zones défavorisées. Il concerne, d'une part, une demande de reconnaissance des nouvelles zones défavorisées : montagne et hors montagne et, d'autre part, une demande de transfert de classement de la zone défavorisée hors montagne vers la zone de montagne. La procédure d'approbation de ces classements relève du Conseil des communautés européennes pour les nouvelles extensions de zones et de la Commission pour ce qui concerne le transfert de classement. Une enveloppe de crédits de 20 millions de francs est prévue à cet effet dans le budget 1989 des indemnités compensatoires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bonrepaux Augustin](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5194

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 novembre 1988, page 3187